

rie, deux prix seront décernés (chèques cadeaux chez un libraire d'une valeur de 20€). Les prix ne pourront être échangés ou remboursés, aucune contrepartie en espèces ne sera délivrée.

Les productions des candidats seront examinées selon les critères suivants : respect du thème, présentation, syntaxe, orthographe, qualité d'écriture, originalité, plaisir de lecture.

Tout texte ou BD présentant un caractère politique, confessionnel ou injurieux, contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs sera éliminé.

ARTICLE 7 : REMISE DES PRIX

Les résultats et la remise des prix auront lieu le dimanche 12 mars à 14h, dans le cadre des Rencontres Lire 2017. Les lauréats seront avertis par mail ou téléphone.

ARTICLE 8 : DEPÔT DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est déposé à l'étude de la SCP Gette-Pene / Andral, huissiers de justice, route de Junca 40400 Tartas.

Ce présent document est consultable sur le site www.dax.fr ou peut être adressé par mail sur simple demande à la bibliothèque : bibliotheque@dax.fr



Nom et prénom de l'enfant :

Âge :

Nom et prénom du représentant légal si l'enfant est mineur :

Participation individuelle

Participation scolaire

Etablissement scolaire :

Classe :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :

Titre du texte ou de la BD :

J'ai lu et j'accepte le règlement du concours d'écriture 2017.

Signature



CE QU'IL FAUT QUE JE SACHE ...

Le concours d'écriture est destiné aux jeunes de Dax et du Grand Dax âgés de 6 à 18 ans. Il est organisé dans le cadre des Rencontres Lire, le 18^{ème} Salon du Livre de Dax, qui se tiendra les 10, 11 et 12 mars 2017.

LE RÈGLEMENT DU CONCOURS

ARTICLE 1 : OBJET

Dans le cadre du 18^{ème} Salon du Livre, la Ville de Dax, prise en la personne de son Maire, propose un concours d'écriture et de BD pour les jeunes des écoles primaires, des collèges et lycées de Dax et du Grand Dax. Les textes des enfants et des adolescents prendront la forme d'un texte court (nouvelle, conte, poème, calligramme, haïku, fable...) Pour participer à ce concours, il est également possible de soumettre une planche de bande dessinée.

Le concours est ouvert du 10 octobre 2016 au 11 février 2017 à minuit.

ARTICLE 2 : THEME

Le thème choisi pour le concours 2017 est :

« **Tout avait pourtant bien commencé...** »

ARTICLE 3 : CATEGORIE

Les candidats doivent s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

BD		Textes courts <small>(nouvelle, conte, poème, calligramme, haïku, fable...)</small>	
participation collective (scolaire)	participation individuelle	participation collective (scolaire)	participation individuelle
<input type="checkbox"/> de 6 à 12 ans	<input type="checkbox"/> de 13 à 18 ans	<input type="checkbox"/> de 6 à 12 ans	<input type="checkbox"/> de 13 à 18 ans

ARTICLE 4 : L'OEUVRE

Le texte sera rédigé sur le recto d'une feuille A4.

La bande dessinée sera réalisée sur une planche recto et verso maximum au format A4.

Une seule œuvre est acceptée par participant.

L'ensemble des productions seront manuscrites ou réalisées par ordinateur et seront impérativement accompagnées des renseignements suivants : nom, âge du candidat, catégorie dans laquelle il concourt, adresse, numéro de téléphone. Dans le cas d'une participation scolaire, l'enseignant indiquera également son nom et ses coordonnées, ainsi que le niveau de la classe.

Aucun signe distinctif ne doit apparaître sur l'œuvre. Celle-ci doit être anonyme. En cas de non respect, la nullité de l'œuvre sera déclarée.

Pour les participants mineurs, une autorisation parentale devra être fournie.

Le ou la candidat(e) devra indiquer accepter la publication de sa production sur le site internet de la ville de Dax et son affichage ou sa lecture pendant les Rencontres Lire.

Aucun texte ou BD ne sera retourné. Le candidat certifie qu'il est le titulaire des droits d'auteurs des textes et BD envoyés. Il renonce à réclamer des avantages financiers et/ou matériels liés à leurs utilisations par la ville de Dax. En aucun cas il ne sera versé au candidat de droit d'auteur.

Les participants autorisent l'organisateur à diffuser leur nom et commune de résidence lors de la remise des prix. Conformément à la législation en vigueur, leur accord sera sollicité préalablement à cette diffusion. Les participants autorisent également l'utilisation et la publication des textes et BD sur le site de la Ville de Dax et de la bibliothèque, ainsi que leur publication sur tout support municipal de communication. Aucune utilisation commerciale des œuvres ne sera faite.

ARTICLE 5 : INSCRIPTION

Les productions devront être déposées à la Bibliothèque Municipale aux heures d'ouverture ou par mail : bibliotheque@dax.fr avant le 11 février 2017 à minuit.

L'inscription au concours est gratuite et ouverte aux jeunes de 6 à 18 ans.

Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

S'il souhaite exercer ce droit, contacter la bibliothèque par mail : bibliotheque@dax.fr .

Aucune information personnelle n'est collectée à l'insu du participant, ni utilisée à des fins non prévues.

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du règlement. Tout manquement au présent règlement entraîne la disqualification du candidat. Le présent règlement est disponible sur le site internet de la Ville de Dax et de la bibliothèque.

La responsabilité de la Ville de Dax ne saurait être mise en cause si, en raison d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté le concours devait être écourté, prorogé, modifié ou annulé

ARTICLE 6 : SELECTION DES LAUREATS

Un jury composé d'élus des commissions culture et éducation, de bibliothécaires et de libraires, se réunira pour désigner les lauréats. Chaque participant sera récompensé par une place de cinéma valable au Grand Club de Dax d'une valeur de 5€. Dans chaque catégo-



Ici je découpe

Pour participer, c'est facile :

- Lorsque j'ai rédigé mon texte ou dessiné ma BD, je remplis le bulletin d'inscription au dos.
- Je le dépose avec mon oeuvre à la bibliothèque Municipale de Dax jusqu'au 11 février 2017.
- Je me rends à la remise des prix le dimanche 12 mars 2017 à 14h, pendant les Rencontres à Lire .

Le bulletin d'inscription est au dos →